



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Cartes de paiement: Nord Pas-de-Calais

Question écrite n° 36471

Texte de la question

M Jacques Mellick appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'economie, des finances et de la privatisation, sur la decision prise de reporter la mise en place de cartes a micro-processeurs dans la region Nord - Pas-de-Calais. Il lui rappelle que, pourtant, la region Nord - Pas-de-Calais a ete fortement equipee par des terminaux points de ventes chez les commercants, de maniere a diffuser la carte. Parallelement a cette demande se developpaient la carte « sante » et la carte « etudiant » electroniques. Ce contexte faisait que la region Nord - Pas-de-Calais etait la plus avancee dans le domaine des cartes a memoire. Il lui demande quelle est la raison de ce report, et si, a terme, il ne va pas se transformer en abandon du projet.

Texte de la réponse

Reponse. - bancaires a micro-processeurs ne remettent pas en cause le programme global, si ce n'est sur le plan du calendrier. Le choix complementaire de la region Ile-de-France et la priorite retenue pour les regions Provence-Cote d'Azur et Rhone-Alpes sont commandes par des imperatifs de lutte contre la fraude particulierement active dans ces regions. La Bretagne et la region Nord - Pas-de-Calais ne sont pas abandonnees. Pour la premiere, l'emission de cartes et l'equipement de commercants se poursuit ; pour la seconde. elle devrait suivre immediatement ces regions prioritaires. En outre, les choix regionaux et le planning decides en commun n'interdisent absolument pas des initiatives individuelles de la part des banques ou de groupes de banques. Ainsi, dans le Nord - Pas-de-Calais, certains etablissements de credit ont decide de demarrer des maintenant le programme de diffusion des cartes a micro-processeurs.

Données clés

Auteur : [M. Mellick Jacques](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36471

Rubrique : Moyens de paiement

Ministère interrogé : économie, finances et privatisation.

Ministère attributaire : économie, finances et privatisation.

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 février 1988, page 659

Réponse publiée le : 9 mai 1988, page 2014